

Assemblée communale
du 14 décembre 2016
PROCES-VERBAL

Présidence : Pascal Lauber

Présents : 25 citoyennes et citoyens
Dès 20h25 26 citoyennes et citoyens

Scrutateurs : M. Christophe Bosson
M. Pierre Scyboz

Assemblée ouverte à 20 h.00.

Au nom du Conseil communal, M. Pascal Lauber, Syndic, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de leur présence.

Il rappelle que l'assemblée a été convoquée d'après les dispositions de l'article 12 de la loi sur les communes, soit par :

- annonce dans la Feuille Officielle no 47, du 25 novembre 2016
- avis au pilier public
- envoi d'une circulaire tous ménages
- rappel dans le bulletin d'information communal no 52

Pour rappel, l'assemblée est enregistrée pour aider à la rédaction du PV et réduire les éventuelles contestations.

Tractanda

1. **Procès-verbal du 9 mai 2016** (ne sera pas lu, étant publié dans le journal « L'Esprit » no 52; il est en outre à disposition auprès du secrétariat communal et figure sur le site internet de la commune).
2. **Budget 2017**
 - 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement
 - 2.2 Rapport de la commission financière
 - 2.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
3. **Présentation de la planification financière 2017-2021**
4. **Divers**

Tractandum 1 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 9 mai 2016

Pascal Lauber : le procès-verbal a été entièrement publié dans le bulletin communal no 52 ainsi que sur notre site internet. Il a également été distribué à tous les ménages de la commune.

Il demande aux citoyennes et citoyens présents si des remarques ou observations sont à faire quant à sa rédaction ou à son contenu.

L'approbation du procès-verbal est soumise au vote.

**VOTE POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DU 9 MAI 2016**

**OUI 23
ABSTENTION 1**

Le procès-verbal du 9 mai 2016 est adopté.

Tractandum 2 : Budget 2017

2.1 Présentation du budget de fonctionnement

La lecture du budget 2017 est donnée par Daniel Marchina, boursier; simultanément les chiffres détaillés sont présentés au moyen du beamer et commentés par Pascal Lauber.

Aucune question.

Pascal Lauber : petit rappel du coût approuvé en assemblée extraordinaire en date du 11 novembre 2015 concernant l'introduction de la zone 30 km/h.

Coût	
Montant du devis	Fr. 659'000.00
./. Contribution fédérale & Mobul	<u>Fr. 193'000.00</u>
Coût à charge de la commune	Fr. 466'000.00
./. Réserve	Fr. 200'000.00
Solde à financer	Fr. 266'000.00

**Remarques sur les charges liées
du budget 2017**

Niveau cantonal	Fr. 632'550.00
Soit 25 %	
Intercommunal	Fr. 747'700.00
Soit 30 %	
Total	Fr. 1'380'250.00
Soit 55 %	

**Remarques sur les charges liées
du budget 2016**

Niveau cantonal	Fr. 618'050.00
Soit 26 %	
Intercommunal	Fr. 739'950.00
Soit 31 %	
Total	Fr. 1'358'000.00
Soit 57 %	

Pascal Lauber : en comparaison du budget 2016, la proportion diminue quelque peu et ce grâce à une diminution de 1 % dans les charges liées cantonales et régionales (29.21 % et 30.91 % pour 2016).

Les comptes 2015 ont montré une proportion de 26 % au niveau cantonal et de 26 % au niveau intercommunal.

2.1 Présentation du budget d'investissements

Aucune question.

2.2 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation du rapport. Celui-ci est lu par M. Christian Grandjean, président.

2.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements

Pierre Scyboz : pouvez-vous nous donner quelques informations concernant l'évolution sur les dix dernières années concernant le budget.

Pascal Lauber : cela fait déjà des années que nous sommes dans cette fourchette.

Pierre Scyboz : concernant la parcelle 169 et la perspective de nouveaux habitants est-ce que financièrement cela va changer quelque chose pour la commune ?

Pascal Lauber : au niveau des dépenses cela ne va rien engendrer d'important. Si on table sur environ 100 arrivées, nous avons la place pour accueillir les enfants à l'école, au niveau de la déchetterie nous n'allons rien modifier, pour les transports ça ne va rien changer, pour les trottoirs c'est prévu avec Valtraloc. Nous n'avons aucune dépense prévue liée à ce quartier ce qui est plutôt une bonne nouvelle. Par contre au niveau des recettes fiscales c'est très difficile à se prononcer.

Pascal Lauber : l'approbation du budget 2017 est soumise au vote.

**VOTE POUR L'APPROBATION DU BUDGET 2017 DE
FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENTS**

**OUI
A L'UNANIMITE**

Tractandum 3 : Présentation de la planification financière

Pascal Lauber : le plan financier est l'expression chiffrée du programme de législature. Il met en évidence les perspectives financières de la commune et il permet ainsi, suffisamment tôt, d'attirer l'attention des autorités politiques sur les éventuelles difficultés financières futures.

La planification financière 2017-2021 est présentée selon les graphiques ci-dessous.



Plan financier 2017 - 2021

0	ADMINISTRATION	204'452	202'200	215'700	214'400	217'100	218'100	218'800
01	Assemblée communale, Conseil communal	28'763	36'600	36'400	36'100	36'800	36'800	37'500
010	Assemblée communale, Conseil communal	28'763	36'600	36'400	36'100	36'800	36'800	37'500
02	Administration générale	175'689	165'600	179'300	178'300	180'300	181'300	181'300
020	Administration générale	175'689	165'600	179'300	178'300	180'300	181'300	181'300
1	ORDRE PUBLIC	37'457	37'650	36'550	36'550	37'200	37'200	37'400
10	Protection juridique	21'562	23'000	23'400	23'400	24'000	24'000	24'200
100	Protection juridique	21'562	23'000	23'400	23'400	24'000	24'000	24'200
12	Justice	0	0	0	0	0	0	0
120	Justice	0	0	0	0	0	0	0
14	Police du Feu	7'772	5'750	4'250	4'250	4'250	4'250	4'250
140	Police du Feu	7'772	5'750	4'250	4'250	4'250	4'250	4'250
15	Militaire	614	1'000	1'000	1'000	1'000	1'000	1'000
150	Militaire	614	1'000	1'000	1'000	1'000	1'000	1'000
16	Protection civile	6'396	6'800	6'800	6'800	6'850	6'850	6'850
160	Protection civile	6'396	6'800	6'800	6'800	6'850	6'850	6'850
17	Protection de la population	1'113	1'100	1'100	1'100	1'100	1'100	1'100
170	Protection de la population	1'113	1'100	1'100	1'100	1'100	1'100	1'100
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	741'946	700'200	712'800	832'765	870'758	876'469	878'625
20	Ecole enfantine	80'084	86'000	72'600	74'905	77'173	80'544	82'000



Plan financier 2017 - 2021

200	Ecole enfantine	80'084	86'000	72'600	74'905	77'473	80'544	82'000
21	Cycle scolaire obligatoire	527'736	480'400	504'800	620'500	653'000	655'000	655'500
210	Cycle scolaire obligatoire	527'736	480'400	504'800	620'500	653'000	655'000	655'500
22	Ecoles spécialisées	93'341	98'100	99'100	100'200	102'560	102'900	103'100
220	Ecoles spécialisées	93'341	98'100	99'100	100'200	102'560	102'900	103'100
23	Formation professionnelle	10'586	8'400	8'000	8'600	9'100	9'100	9'100
230	Formation professionnelle	10'586	8'400	8'000	8'600	9'100	9'100	9'100
29	Administration scolaire	30'198	27'300	28'300	28'560	28'925	28'925	28'925
290	Administration scolaire	30'198	27'300	28'300	28'560	28'925	28'925	28'925
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	45'667	51'100	52'900	51'250	59'200	57'200	61'200
30	Culture	34'935	41'300	38'500	38'850	39'900	40'900	40'900
300	Culture	34'935	41'300	38'500	38'850	39'900	40'900	40'900
31	Taxe téléreseau	0	0	0	0	0	0	0
310	Taxe téléreseau	0	0	0	0	0	0	0
34	Sport	8'372	9'500	12'100	12'100	16'000	16'000	16'000
340	Sport	8'372	9'500	12'100	12'100	16'000	16'000	16'000
35	Autres loisirs, colonie de vacances	2'360	300	2'300	300	3'300	300	4'300
350	Autres loisirs, colonie de vacances	2'360	300	2'300	300	3'300	300	4'300
39	Culte, Eglise	0	0	0	0	0	0	0
390	Culte, Eglise	0	0	0	0	0	0	0
4	SANTE	225'811	221'450	235'200	246'450	248'450	250'250	251'800
40	Hôpitaux	24'547	23'500	26'650	31'800	27'300	28'100	28'650



Plan financier 2017 - 2021

400	Hôpitaux	24'547	23'500	26'650	31'800	27'300	28'100	28'650
41	Homes médicalisés	137'488	128'000	133'500	139'500	145'000	146'000	146'000
410	Homes médicalisés	137'488	128'000	133'500	139'500	145'000	146'000	146'000
44	Soins ambulatoires	63'776	67'950	73'050	73'150	74'150	74'150	75'150
440	Soins ambulatoires	63'776	67'950	73'050	73'150	74'150	74'150	75'150
46	Service médical des écoles	0	2'000	2'000	2'000	2'000	2'000	2'000
460	Service médical des écoles	0	2'000	2'000	2'000	2'000	2'000	2'000
47	Contrôle des denrées alimentaires	0	0	0	0	0	0	0
470	Contrôle des denrées alimentaires	0	0	0	0	0	0	0
5	AFFAIRES SOCIALES	229'696	245'650	247'000	254'450	260'400	263'550	266'050
50	AVS/APG/AI/Assurances chômage	800	800	800	800	800	800	800
500	AVS/APG/AI/Assurances chômage	800	800	800	800	800	800	800
52	Caisse-maladie et accidents	0	0	0	0	0	0	0
520	Caisse-maladie et accidents	0	0	0	0	0	0	0
54	Structures d'accueil à la petite enfance	4'840	6'000	5'000	5'200	5'800	5'800	6'000
540	Structures d'accueil à la petite enfance	4'840	6'000	5'000	5'200	5'800	5'800	6'000
55	Institutions spécialisées	137'337	138'000	142'100	146'000	149'000	151'000	151'000
550	Institutions spécialisées	137'337	138'000	142'100	146'000	149'000	151'000	151'000
56	Encouragement à la constr. de logements	960	1'000	1'000	0	0	0	0
560	Encouragement à la constr. de logements	960	1'000	1'000	0	0	0	0
57	Homes	713	3'200	1'700	1'700	1'700	1'700	1'700



Plan financier 2017 - 2021

570	Homes	713	3'200	1'700	1'700	1'700	1'700	1'700
58	Aide sociale	85'047	96'650	96'400	100'750	103'100	104'250	106'550
580	Aide sociale	85'047	96'650	96'400	100'750	103'100	104'250	106'550
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	211'224	256'050	278'700	190'300	196'600	196'700	200'400
61	Routes cantonales	0	0	0	0	0	0	0
610	Routes cantonales	0	0	0	0	0	0	0
62	Routes communales et génie-civil	182'488	219'650	242'200	152'800	155'800	155'800	159'300
620	Routes communales et génie-civil	182'488	219'650	242'200	152'800	155'800	155'800	159'300
64	Chemins de fer fédéraux	0	3'800	3'900	3'900	4'000	4'100	4'100
640	Chemins de fer fédéraux	0	3'800	3'900	3'900	4'000	4'100	4'100
65	Trafic régional	28'736	32'600	32'600	33'600	36'800	36'800	37'000
650	Trafic régional	28'736	32'600	32'600	33'600	36'800	36'800	37'000
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	52'942	36'100	60'250	12'500	26'750	27'050	26'600
70	Approvisionnement en eau	0	0	0	0	0	0	0
700	Approvisionnement en eau	0	0	0	0	0	0	0
71	Protection des eaux	0	0	0	0	0	0	0
710	Protection des eaux	0	0	0	0	0	0	0
72	Ordures ménagères	3'707	4'900	7'000	7'600	8'100	9'900	8'800
720	Ordures ménagères	3'707	4'900	7'000	7'600	8'100	9'900	8'800
74	Cimetière	1'204	6'000	26'000	3'000	3'050	3'050	3'100



Plan financier 2017 - 2021

740	Cimetière	1'204	6'000	26'000	3'000	3'050	3'050	3'100
75	Correction des eaux et endiguements	14'557	6'000	6'500	4'000	4'500	4'000	4'500
750	Correction des eaux et endiguements	14'557	6'000	6'500	4'000	4'500	4'000	4'500
78	Protection de la nature	0	0	0	0	0	0	0
780	Protection de la nature	0	0	0	0	0	0	0
79	Aménagement du territoire	33'474	19'200	20'750	-2'100	11'100	10'100	10'200
790	Aménagement du territoire	33'474	19'200	20'750	-2'100	11'100	10'100	10'200
8	ECONOMIE	19'103	19'250	25'000	23'500	23'850	24'100	24'150
80	Agriculture	470	600	600	600	600	600	600
800	Agriculture	470	600	600	600	600	600	600
81	Forêts	510	-650	0	300	300	350	350
810	Forêts	510	-650	0	300	300	350	350
83	Tourisme	18'123	19'300	24'400	22'600	22'950	23'150	23'200
830	Tourisme	18'123	19'300	24'400	22'600	22'950	23'150	23'200
84	ARG contributions supplémentaires	0	0	0	0	0	0	0
840	ARG contributions supplémentaires	0	0	0	0	0	0	0
9	FINANCES ET IMPOTS	-1'774'092	-1'785'200	-1'872'800	-1'939'400	-1'960'309	-1'962'073	-1'990'000
90	Impôts	-2'085'644	-1'910'000	-2'015'000	-2'079'900	-2'123'809	-2'123'773	-2'142'700
900	Impôts	-2'085'644	-1'910'000	-2'015'000	-2'079'900	-2'123'809	-2'123'773	-2'142'700
93	Péréquation financière	-60'743	-44'300	-30'800	-30'500	-25'000	-25'000	-25'000
930	Péréquation financière	-60'743	-44'300	-30'800	-30'500	-25'000	-25'000	-25'000
94	Finances	169'285	169'100	173'000	171'000	188'500	186'700	177'700



Plan financier 2017 - 2021

940	Gérance de la fortune et des dettes	155'292	175'900	153'900	188'400	200'400	195'400	194'400
942	Immeubles du patrimoine financier	13'993	-6'800	19'100	-17'400	-11'900	-8'700	-16'700
99	Autres postes	203'010	0	0	0	0	0	0
990	Autres postes	203'010	0	0	0	0	0	0
Résultat		5'793-	15'550-	8'700-	77'235-	20'001-	11'454-	24'975-

Pascal Lauber : la commission financière a également étudié cette planification et la parole est cédée à son président, M. Christian Grandjean, pour la lecture de son rapport.

Tractandum 4 : Divers

1. Aménagement du territoire et coordination régionale

Pascal Lauber : l'aménagement du territoire tel que nous l'avons connu jusqu'ici est terminé. L'entrée en vigueur de la nouvelle LAT (loi sur l'aménagement du territoire) ainsi que son moratoire d'une durée de 5 ans obligent les différents acteurs de l'aménagement du territoire à trouver des solutions qui permettent de répondre aux sollicitations du marché en favorisant les échanges au niveau régional. Pendant la durée du moratoire, il n'est pas possible de mettre en zone à bâtir sans en dézonner une autre. A la fin du moratoire, ce ne sera plus la commune qui décidera les nouvelles zones qui pourront passer en zone à bâtir mais une autorité supra-communale qui restera à définir. Dès lors, je pense que je n'ai pas besoin de revenir sur l'importance du fait que notre PAL a été accepté deux jours avant l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi... Quant au futur, les nouvelles zones ne se feront pas ailleurs qu'au centre de la Gruyère et à mon avis on privilégiera les zones industrielles à celles des villas.

2. Projet de centre sportif

Pascal Lauber : trois consortiums ont pris part au concours et deux d'entre eux ont unis leurs forces afin de ne proposer qu'un seul projet. Les délégués de l' AISG (l'association intercommunale des sports en Gruyère) ont décidé le 26 août 2015 d'accepter la modification des statuts afin de permettre à l'association, que je préside, de porter le projet du centre sportif.

Au mois de septembre 2015, le jury du centre sportif a consacré trois journées à l'examen des deux projets. Au terme de ces journées, le jury a décidé d'interrompre le concours, le deuxième ne pouvant pas rattraper le premier et un lauréat a été désigné. Le 8 octobre 2015, l'ARG (association régionale de la Gruyère) a officiellement transmis le dossier à l' AISG (l'association intercommunale des sports en Gruyère). Mon comité a pris la décision d'attribuer le mandat de réalisation et d'exploitation du centre sportif au lauréat. Mais, en date du 22 octobre 2015, le projet de centre sportif a subi un coup d'arrêt et la procédure d'adjudication a été suspendue suite à un recours qui conteste l'attribution de la réalisation du projet au lauréat. C'est la préfecture de la Broye qui a été désignée pour statuer sur ce recours et nous n'avons pas d'autres choix que d'attendre la décision au sujet de ce recours, qui prendra entre 1 et 12 mois.

3. Commune unique et Frifire

Pascal Lauber : en ce qui concerne la commune unique nous en avons beaucoup parlé jusqu'au mois de mars de cette année puis plus rien du tout. C'est un projet comme Frifire. Ils n'ont pas été abandonné cependant ils méritaient d'être mieux accompagnés. Pour la commune unique, des offres ont été faites et l'ARG (association régionale de la Gruyère) doit décider qui sera le chef de projet. Concernant Frifire il y a encore des discussions entre le Préfet et l'ECAB.

4. Règlement d'eau



Avenant au règlement et tarif concernant la distribution de l'eau

Art. 1 Fonds situé en zone à bâtir

¹ La commune prélève une taxe de raccordement qui sert à couvrir les coûts de construction des infrastructures.

² Elle est calculée comme suit :

Fr. 15.-- par m², résultant de la surface de terrain déterminant (STd) multipliée par l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS) fixé par le règlement communal d'urbanisme (RCU) pour la zone à bâtir;

³ Pour les fonds partiellement construits et exploités à des fins agricoles, la taxe de raccordement des bâtiments faisant partie du domaine agricole est déterminée en fonction d'une surface de terrain déterminante théorique de 800 m², lorsque la prise en compte de l'ensemble du fonds constituerait une charge financière excessive.

Pascal Lauber : cet avenant a été refusé par les services du canton car notre règlement sur l'eau est trop ancien, il date de 1953. Ils nous ont demandé de le refaire en totalité.

Le Conseil communal doit avoir une importante réflexion sur le sujet car il semblerait que nous ne pourrions plus stocker l'eau à l'endroit actuel. Nous avons entamé des discussions avec M. Sciboz du bureau Ribi afin de trouver des solutions. Je pense qu'à l'assemblée du printemps 2017 nous en saurons plus.

5. Déchetterie verte



Pascal Lauber : les gens croient que notre déchetterie est ouverte à tout le monde, ce qui engendre une importante augmentation des coûts. A cet effet, je vous rappelle que nous sommes obligés de couvrir 75 % des charges des ordures. Ne voulant pas une augmentation des taxes, le Conseil communal a décidé de fermer à nouveau la déchetterie verte. L'ouverture se fera comme auparavant soit :

les mardis et jeudis de 17 heures à 19 heures et
les samedis de 12 heures à 17 heures.

Nous devons refaire quelques travaux et fin janvier la déchetterie sera fermée. C'est M. Robert-Nicoud (ancien employé communal) qui a accepté de s'occuper du lieu.

6. Engagement d'un caissier(ère)/boursier(ère) comunal

Pascal Lauber : comme vous l'avez appris par le journal l'Esprit no 52, M. Daniel Marchina, notre boursier a décidé de lever le pied après 28 ans de services. Il quittera ses fonctions après l'assemblée du printemps. C'est une très grande perte pour la commune car il est la mémoire du village.

Jusqu'à ce jour nous avons reçu 31 postulations pour cette activité. Le Conseil communal va essayer de prendre sa décision pour l'engagement de la nouvelle personne avant le 31.12.2016 ainsi le délai de congé de la nouvelle personne permettra à Daniel Marchina d'être libéré au 31.03.2017.



Dossiers d'ordre public



Route du Lac

Pascal Lauber : cette année nous n'avons pas eu beaucoup de désagréments. Nous avons cependant fait différemment que l'année dernière, nous avons engagé une entreprise de sécurité qui faisait des rondes et nous avons posé nos premières amendes communales. Les gens ont été relativement disciplinés, nous avons mis 5 amendes.

Energie renouvelable

Pascal Lauber : à partir du 1er janvier 2017, la commune participera activement au développement des énergies renouvelables en souscrivant à l'action du produit (Malin), soit de l'électricité d'origine 100 % renouvelable produite en Suisse.

Avec ce nouveau produit, on respecte le devoir d'exemplarité dévolu aux collectivités publiques, selon l'article 5 de la loi sur l'énergie qui stipule : « dans l'ensemble de leurs activités législatives...l'Etat et les communes tiennent compte de la nécessité d'utiliser rationnellement l'énergie, d'en diversifier les sources d'approvisionnement et de favoriser les énergies renouvelables. »

Ceci, ne générera aucune hausse de prix par rapport à 2016 mais permettra à la commune de diminuer ses dépenses de 9 % tout en supprimant l'énergie grise.



Dossiers d'ordre public



Conduite d'eau

Pascal Lauber : divers travaux ont eu lieu sur la route principale pour l'adduction d'eau afin d'alimenter l'ancienne parcelle RF 169. Ces travaux ont été terminés aujourd'hui.

Valtraloc

Pascal Lauber : cela me permet d'enchaîner avec le projet Valtraloc. Nous avons obtenu le permis de la part des services de l'Etat. Nous l'avons envoyé en janvier 2016 et obtenu en octobre 2016, raison pour laquelle nous n'avons rien pu faire cette année. Les appels d'offres vont être envoyés cet hiver et les travaux débuteront au plus tard en été 2017.

Pierre Scyboz : est-il exact qu'il n'y a eu aucune opposition au projet Valtraloc.

Samuel Barras : effectivement aucune opposition.



Dossiers d'ordre public



Buvette des Laviaux - chalet du bord du lac

Pascal Lauber : vous avez certainement lu la presse et appris que le Canton a décidé de ne pas accorder le permis de construire à la famille Stroet au sujet de la buvette exploitée par Jean-Pierre et Latifa Macherel.

Ce n'est pas le seul endroit qui est dans le collimateur des Services de l'Etat puisqu'une procédure est en cours pour la légalité du bâtiment de Pierre et Colette Clerc à la suite d'une dénonciation du Service des lacs et cours d'eau.



Dossiers d'ordre public

92



Chœur-Mixte

Pascal Lauber : 92 pourquoi ce chiffre.

Tout d'abord nous avons fêté les 50 ans du chœur-mixte l'Avenir. Vous trouverez dans cette salle quelques décors de leur magnifique prestation qui s'est déroulée à Echarlens.

Un autre événement a eu lieu jeudi dernier, il s'agit du diplôme ainsi que de la médaille bene merenti que Madeleine Macherel a reçu pour ses 42 ans de fidélité au chœur-mixte. C'est très important que des gens s'engagent autant d'années dans une société locale.

Pierre Barras : le nouveau lotissement est prévu pour combien d'habitants ?

Pascal Lauber : environ 100.

Pierre Barras : avez-vous prévu le problème d'épuration ? La station de pompage est déjà trop chargée maintenant !

Patrick Audemars : d'après les calculs de l'AIS (association intercommunale du bassin de la Sionge) cela sera juste limite. Il ne faudra pas envoyer toute l'eau à la station de pompage en même temps, il devra y avoir un système séparatif. Mais tout est en ordre.

Pierre Barras : lorsque nous nous promenons le long du lac on peut voir une eau jaunâtre ainsi que du papier toilette coincé dans les buissons. Il y a un problème.

Patrick Audemars : il doit y avoir des conduites croisées que nous n'avons pas identifiées. Effectivement nous avons un problème mais il ne vient pas de la station de pompage.

Pierre Barras : étant donné que vous allez refaire derrière l'école, je pense qu'il serait judicieux de penser à faire des toilettes publiques. Il y a des personnes qui urinent régulièrement près du container ainsi qu'en face du mur du cimetière.

Pascal Lauber : effectivement nous allons étudier la chose.

Gisèle Gremaud : il y a des mamans avec des petits enfants qui profitent de la place de jeu qui viennent sonner chez moi afin d'utiliser les toilettes. Je pense qu'il serait judicieux d'avoir des toilettes publiques.

Pascal Lauber : c'est une bonne remarque nous allons voir ce que nous pouvons faire.

Pierre Barras : est-ce que le sentier qui descend en bas de la laiterie en direction du chalet des Raroz est toujours en service ?

Pascal Lauber : il y a différents sentiers dans le village, nous allons vérifier s'il y a une servitude pour celui-là. Nous répondrons à la prochaine assemblée.

Grandjean Laurence : pourrions-nous fermer la déchetterie communale le 26 décembre ainsi que le 2 janvier. Ces jours ne sont pas fériés mais chômés.

Pascal Lauber : quel est l'avis de l'assemblée ? Etant donné que tout le monde est d'accord, nous allons mettre un avis de fermeture pour ces deux jours.

Gisèle Gremaud : pourrions-nous réparer le portail de l'église ?

Pascal Lauber : dès que Jean-Pierre Macherel sera de retour de vacances, nous ferons le nécessaire.

Pierre Barras : j'aimerais que nous enlevions les containers de la place de l'église.

Pascal Lauber : il y aura de toute façon le réaménagement de la place de parc avec les modifications Valtraloc.

Pierre Barras : lorsqu'il y aura le réaménagement de la place de parc ne pourrait-on pas tirer une conduite si un jour nous avons besoin d'un horodateur ?

Samuel Barras : nous n'aurons pas de problème pour tirer l'électricité, il y a déjà un lampadaire.

Pascal Lauber : je précise toutefois que ce n'est pas l'idée de faire un parking payant dès 2017. Il n'est que rarement plein.

Pierre Barras : il y a quand même pas mal de voitures ainsi que parfois des mobil-homes qui restent plusieurs jours sur ce parking.

Samuel Barras : le problème va être en partie résolu avec le projet de la place qui sera modifié. Le cheminement se fera par le centre de la place. Les places seront d'un côté de l'autre du trottoir. Il ne sera plus possible d'utiliser deux places à la fois.

Pascal Lauber : si plus personne ne souhaite prendre la parole, avant de vous libérer, j'aimerais encore adresser un sincère Merci aux personnes qui s'investissent pour la commune ainsi qu'à l'ensemble du personnel communal pour leur activité et leur engagement tout au long de l'année. Quant à mes collègues élus, cela fait environ 230 séances du Conseil où j'ai la chance de bénéficier de vos compétences et de l'excellent travail que vous réalisez. C'est pour moi un plaisir de vous retrouver le lundi et je remercie Patrick, Martine, Samuel et David pour tout le travail accompli.

Pascal Lauber clôt cette assemblée à 21h30 et remercie les citoyennes et citoyens présents et souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.